

## LA VIOLENCE DANS LA VIE DES FILLES ET DES JEUNES FEMMES AUTOCHTONES AU CANADA : DANS UNE OPTIQUE INTERSECTIONNELLE

Depuis quelques années, la violence à l'égard des filles et des femmes autochtones suscite un plus grand intérêt au Canada, particulièrement dans le contexte d'une inquiétude grandissante quant à l'inaction du Canada qui, par ses institutions sociales et judiciaires, a longtemps fermé les yeux sur le problème. Partout à travers le Canada, de nombreuses filles et jeunes femmes vivant dans les communautés autochtones et dans les centres urbains s'organisent pour contrer la violence et ses conséquences. D'après la Commission Royale des Peuples Autochtones (CRPA, 1996), la violence est le problème le plus important auquel font face les communautés autochtones du Canada. Cette fiche fournit un aperçu des informations disponibles sur la violence dans la vie des filles et des jeunes femmes autochtones au Canada.

### LES AUTOCHTONES AU CANADA

En 2006, environ un million des personnes ayant participé au recensement s'identifiaient comme autochtones (Amérindiens, Métis et Inuits), ce qui représente 4% de la population totale au Canada. Près de la moitié de la population autochtone est âgée de 24 ans et moins, et 43% est de sexe féminin (Statistique Canada, 2008). Au Canada, il existe d'énormes écarts entre les Autochtones et le reste de la population sur le plan de la santé, du revenu, de l'emploi et de l'éducation. Ces écarts existent également entre les femmes autochtones et les femmes non-autochtones. Selon la CRPA (1996) ces écarts, combinés à d'autres facteurs comme le colonialisme, le racisme systémique, l'éclatement des traditions et l'accès inégal aux ressources et au pouvoir, sont directement liés à la violence contre les femmes autochtones.

### LES SITES D'ENTRECROISEMENT DE LA VIOLENCE ?

En général, l'expression « sites d'entrecroisement de la violence » renvoie à l'idée que les vies des filles et des jeunes femmes autochtones sont si diverses qu'elles vivent l'expérience de la violence et de l'inégalité en raison de leur sexe, mais également en raison d'autres dimensions de leur identité sociale comme l'héritage culturel, les capacités physiques, la classe sociale et l'orientation sexuelle. Cela signifie que les filles et les jeunes femmes se trouvent souvent à la *croisée* de plusieurs systèmes d'oppression comme le patriarcat, le capitalisme et le colonialisme, et ce, en même temps qu'elles subissent les différentes formes de violence générées par ces systèmes.

Cette façon d'appréhender l'expérience des femmes, mieux connue sous le nom d'intersectionnalité, permet de mettre en lumière la réalité spécifique de certaines populations marginalisées au Canada, telles les filles et les jeunes femmes autochtones. Par exemple, l'analyse intersectionnelle est utile pour examiner comment certains facteurs structurels, reliés aux contextes politique, historique et socioéconomique spécifiques aux populations autochtones, s'entrecroisent et peuvent : 1) augmenter la vulnérabilité des filles et des jeunes femmes vis-à-vis des violences systémique et interpersonnelle, et ce, aussi bien dans leur vie privée que dans la sphère publique; 2) influencer leurs perceptions et le sens qu'elles donnent à leurs expériences de la violence; 3) déterminer l'éventail des possibilités qu'elles ont pour faire face à la violence et assurer leur sécurité et celle de

leurs enfants<sup>1</sup>. L'intersectionnalité procure également des outils d'analyse des impacts et des répercussions : 1) des discours dominants à propos de la violence et des communautés Autochtones; 2) des politiques sociales et des pratiques d'intervention en matière de violence faite aux femmes. Dans une optique intersectionnelle, il est également possible d'examiner les interactions entre les filles et les jeunes femmes autochtones et les divers intervenants, qu'ils soient du monde de l'éducation, des services sociaux ou du système judiciaire; on peut alors déterminer si ces rencontres ont été la source de soutien et d'*empowerment* ou plutôt de stress et de revictimisation.

### LA VIOLENCE ENVERS LES FILLES ET LES JEUNES FEMMES AUTOCHTONES

La violence envers les filles et les jeunes femmes autochtones n'est pas fortuite, elle peut toucher plusieurs aspects de leur vie et s'étend sur des générations (Monture-Agnes, 1995). Le CRI-VIFF définit la violence comme suit :

[...] un exercice abusif de pouvoir par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses propres désirs. Cette définition ne se limite pas aux conduites individuelles puisque la violence peut s'exercer par des systèmes plus larges<sup>2</sup>.

Dans ce sens, les différentes formes de violence systémiques, comme le racisme, le sexisme, la pauvreté et la marginalisation engendrés par le postcolonialisme et ses retombées, doivent également être prises en compte pour comprendre la problématique de la violence envers les filles et les jeunes femmes autochtones.

Les statistiques sur la violence faite aux filles et aux femmes autochtones au Canada sont alarmantes.

- Selon la méthodologie employée (définition de la violence utilisée et composition de l'échantillon), les estimations quant à prévalence de la violence chez les femmes

<sup>1</sup> Cette interprétation de l'intersectionnalité s'inspire des travaux de Corbeil et coll. (2007), Crenshaw (2000), Davis (2008), et Oxman-Martinez (2005).

<sup>2</sup> CRI-VIFF, <http://www.criviff.qc.ca/cms/index.php?menu=25&lang=fr>, consulté le 21 juin 2010

autochtones varient de 25% à 100% (Brownridge, 2003). Ces estimations incluent 75% à 90% des femmes autochtones dans les communautés du Nord (McEvoy & Daniluk, 1995), près de 48% des femmes autochtones vivant sur des réserves dans la région rurale du Sud ontarien (Ontario Native Women's Association 1989). et de 70% à 100% des femmes micmaques en Nouvelle-Écosse (Dumont-Smith & Sioui-Labelle, 1991). Les femmes autochtones sont huit fois plus susceptibles que les femmes non-autochtones d'être tuées par leur conjoint Statistiques Canada, 2006).

- Les femmes autochtones sont huit fois plus susceptibles que les femmes non-autochtones d'être tuées par leur conjoint (Statistique Canada, 2006).
- D'après une enquête réalisée par Statistique Canada en 1999 57% des femmes autochtones victimes de violence conjugale ont affirmé que leurs enfants avaient été témoins de la violence (Statistique Canada, 2001).
- Dans les ONG canadiennes, les intervenants sont très préoccupés par la situation des femmes et des enfants autochtones qui sont victimes de trafic sexuel ou de drogue, à l'intérieur du Canada et vers les Etats-Unis (Oxman-Martinez Hanley & Lacroix, 2008).
- Une proportion importante de jeunes impliqués dans la prostitution et le commerce du sexe est de descendance autochtone. À travers le Canada, l'exploitation sexuelle des jeunes et des enfants autochtones à des fins commerciales représente plus de 90% du trafic sexuel visible (Kingsley & Mark, 2000).

Comme le souligne Downe (2008), les filles et les jeunes femmes autochtones sont particulièrement vulnérables à la violence car, souvent, le racisme prend la forme de violence sexualisée. L'exploitation sexuelle de jeunes femmes et de filles autochtones est un exemple d'un site d'entrecroisement de la violence où convergent le racisme, le sexisme, la pauvreté ainsi que la dévalorisation de l'identité et de l'histoire des communautés autochtones. La violence envers les filles et les femmes prend racine dans des contextes politique, historique et socioéconomique spécifiques aux populations autochtones. Les prochaines sections apportent des précisions sur ces divers contextes.

### Contexte politique : le colonialisme

L'impact du colonialisme sur les peuples autochtones a été nommé comme un facteur contribuant aux taux élevés de violence qu'on retrouve dans les communautés autochtones. Au 19<sup>ème</sup> siècle, la *Loi sur les Indiens* a forcé l'assimilation des peuples autochtones à la société dominante (blanche, européenne). Parmi les autres pratiques d'assimilation, il y a la mise en place de réserves et l'interdiction de certaines pratiques traditionnelles (Downe, 2008). Selon la CRPA (1996), cela a créé une situation où les Autochtones ont été exclus, au fil du temps, du reste de la société. À la longue, certains peuples indigènes ont perdu leurs terres, leur culture, leur langue et leur spiritualité - des pertes qui ont provoqué des traumatismes qui se sont transmis d'une génération à l'autre (Downe, 2008).

### Contexte historique

#### *Les pensionnats*

Le système des pensionnats indiens au Canada, où ont séjourné 150 000 enfants autochtones âgés de 5 à 15 ans de 1840 à 1990, faisait partie de la stratégie globale du gouvernement canadien visant l'assimilation des Autochtones. Le dernier de ces pensionnats a fermé ces portes en 1996. Dans ces écoles, la violence était institutionnalisée; les enfants étaient forcés d'obéir aux règles et étaient victimes de négligence et d'abus physiques, psychologiques et sexuels (Blackstock, Trocmé & Bennett, 2004; Downe, 2008). Selon Blackstock (2004), un nombre important d'enfants sont morts de maladies et de mauvais traitements. Quant aux filles, plusieurs ont subi des formes extrêmes d'abus sexuels et sortaient souvent des pensionnats en ayant intériorisé l'idée qu'être une femme autochtone signifiait être un objet sexuel devant être contrôlé et discipliné. Ces traumatismes et la violence hérités des pensionnats se sont répercutés sur plusieurs générations de familles autochtones.

#### *Le retrait d'enfants par les services de protection de l'enfance*

Dans les années 1960, les enfants ont été retirés massivement des réserves et placés dans des maisons non-autochtones éloignées. Dans certaines régions du Canada, le service de protection de l'enfance a même loué des autobus pour aller dans les communautés autochtones et ramener le plus d'enfants possible en un seul voyage (Blackstock et al., 2004). Vers la fin des années 1980, la proportion d'enfants autochtones retirés de leur famille était six fois plus élevée que la moyenne nationale. Les enfants étaient souvent retirés de leur communauté sans preuve d'abus ou de négligence et aucun effort n'était fait pour réunir la famille. Ces pratiques ont sérieusement ébranlé le statut et le rôle des femmes autochtones dans leur propre communauté (Downe, 2008).

D'après les Affaires indiennes et du Nord Canada, entre 1995 et 2001, le nombre d'enfants ayant un statut indien vivant en réserve et placé sous les services de la protection a augmenté de 71%. Aujourd'hui, les enfants autochtones représentent près de 40% des 76 000 enfants et jeunes du Canada qui sont retirés de leur famille pour être placés dans les foyers d'accueil (Blackstock et al, 2004). On estime que « les enfants autochtones sont aujourd'hui trois fois plus nombreux à être placés dans des foyers d'accueil qu'au plus fort de la politique dite des pensionnats » (Amnistie Internationale Canada Francophone, 2009 :19). Les facteurs structurels tels que la pauvreté, le chômage, les conditions de logement et l'abus d'alcool combinés aux conséquences des politiques de colonisation et d'assimilation expliqueraient cette surreprésentation d'enfants placés (Blackstock et al, 2004).

Le fait que les enfants aient été pendant longtemps et continuent d'être massivement retirés a entraîné des ruptures de liens entre les enfants, leurs familles et leurs communautés, ainsi qu'une perte de transmission des traditions autochtones (Downe, 2008). Cela a également contribué à l'affaiblissement des activités de subsistance des sociétés autochtones. Or, « ces activités sont des éléments essentiels de la condition féminine et déterminent l'autorité et le bien-être des femmes dans leur propre communauté » (Amnistie Internationale Canada Francophone,

2009 :19). Il y a très peu de ressources pour aider les familles autochtones à gérer les effets psychologiques et émotionnels de ces bouleversements (Downe, 2008).

### Contexte socioéconomique

La discrimination envers les peuples autochtones a des conséquences qui s'observent par des taux de chômage plus élevés et une détérioration de leurs conditions de vie. En matière d'éducation, selon le recensement de 2006, bien que le nombre de femmes des Premières nations possédant un grade universitaire ait augmenté, l'écart entre les femmes de Premières nations et les femmes de l'ensemble de population a augmenté (Milligan & Bougie, 2009). Quant à l'emploi, en 2009, le taux de chômage des femmes autochtones était de 12,7 %, soit près du double de celui des femmes non-autochtones qui était de 6,9% (Ferrao, 2010).

Il est souvent difficile pour les jeunes femmes autochtones d'avoir accès à un emploi décent ou à de l'aide pour faire face à la pauvreté, au chômage, au racisme, aux problèmes de logement et au manque de transport. Or, ces problèmes sont critiques pour les femmes qui tentent de faire face à la violence dont elles sont victimes.

### **QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE ?**

Toutes ces formes de violence s'entrecroisent et les conséquences sont dramatiques. Le taux de suicide chez les peuples autochtones et l'augmentation de l'usage de la drogue dans les communautés autochtones - des problèmes bien documentés - sont en partie attribuables aux difficultés économiques ainsi qu'à l'isolement social et culturel (Sante Canada, 2001). De plus, les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont continuellement déstabilisées par l'incarcération de leurs membres, dont les femmes qui sont surreprésentées dans le système correctionnel canadien (la plupart du temps pour des délits mineurs ou suite à de la violence intrafamiliale) (Downe, 2008).

Faute de services suffisants et de réponses adéquates pour assurer leur sécurité, de nombreuses femmes autochtones victimes de violence migrent vers les grands centres urbains. Espérant échapper à la violence dont elles sont victimes dans leur communauté, elles se retrouvent finalement, en tant que femmes marginalisées, dans des situations qui augmentent leur vulnérabilité vis-à-vis de la violence (Jaccoud & Brassard, 2003).

### **INITIATIVES POUR FAIRE FACE À LA VIOLENCE**

Malgré les nombreux obstacles auxquels les filles et les jeunes femmes autochtones qui vivent en milieu urbain et rural sont confrontées, la résistance contre la violence progresse est en cours.

L'Association des Femmes autochtones du Canada (AFAC, 2007), avec la collaboration d'autres associations canadiennes de femmes, dirige la *Coalition nationale en faveur de nos sœurs enlevées* et participe à des campagnes de sensibilisation sur la violence envers les filles et les femmes autochtones. Parmi les gestes prévus dans son plan d'action, l'AFAC propose un projet

de réforme législative, à la grandeur du pays, afin d'ajuster les réponses des systèmes judiciaires et des services sociaux qui traitent de la violence dans la vie des filles, des femmes et des familles autochtones. L'AFAC s'implique également dans des activités juridiques et organise des campagnes locales de sensibilisation et d'éducation. En 2005, l'AFAC signait notamment un accord quinquennal avec le gouvernement du Canada portant le nom *Soeurs par l'esprit*. Les objectifs de cette entente sont : de faire en sorte que toutes les filles et les femmes autochtones puissent avoir une vie sans violence; de tenter de contrer les origines de cette violence; d'éveiller la conscience des Canadiens sur le besoin de s'attaquer aux multiples formes d'oppression spécifiques aux femmes et aux filles autochtones et de s'assurer que ces dernières fassent partie du processus de réflexion menant à l'élaboration des réformes de politiques (AFCA, 2007).

À travers le Canada, diverses initiatives ont été menées pour traiter les effets de la violence. Dans de nombreuses communautés autochtones et centres urbains, des associations communautaires et des groupes de femmes ont instauré des mesures de rétablissement tel que Sunset Aboriginal Women's Circle, At^lohsa Native Family Healing Services, Kanawayhotowin et Ontario Aboriginal Healing and Wellness Strategy. Plusieurs de ces programmes combinent des approches traditionnelles et contemporaines afin de répondre aux besoins de guérison des victimes, aux besoins de ceux qui ont posé des gestes de violence, et ceux des familles élargies et de la communauté. Les pratiques suivantes en sont des exemples : cercles de guérison qui permettent aux jeunes filles de mettre en commun leurs histoires, leurs forces et les stratégies de résistance qu'elles ont utilisées; support spirituel; conseils prodigués par des aînées; projets de recherche-action réalisés par des adolescentes autochtones; équipes d'intervention d'urgence; refuges; services de réhabilitation pour les personnes ayant des comportements violents dans le cadre desquels sont intégrées des réponses thérapeutiques et éducatives adéquates<sup>3</sup>.

**SI VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?** Vous pouvez consulter les sites suivants :

Fondation autochtone de guérison <http://www.fadg.ca/>

Gouvernement du Canada : Portail des Autochtones au Canada  
<http://www.autochtonesauCanada.gc.ca/acp/site.nsf/fra/ao04355.html>

Femmes autochtones du Québec Inc :<http://www.faq-qnw.org/index.html>

Association des femmes autochtones du Canada :  
<http://www.nwac-hq.org/fr>

Sœurs par l'esprit : <http://www.travel-net.com/~nwacweb/fr/background.html>

Le cercle national autochtone contre la violence familiale :  
<http://nacafv.ca/fr>

---

<sup>3</sup> Voir Native Women's Association of Canada (2007), Bopp, M., Lane, P. et Norris, J. (2003) Aboriginal Domestic Violence in Canada, The Aboriginal Healing Foundation. et Down, (2008)

## RÉFÉRENCES:

- Aministie Internationale Canada Francophone. *Agir: Le Magazine des droits Humains* Vol.30 no.4, Décembre 2009.<sup>1</sup> Blackstock, C., Trocmé, N. et Bennett, M. (2004). Child Maltreatment Investigations Among Aboriginal and Non-Aboriginal Families in Canada. *Violence Against Women*, 10, 901-916.
- Brownridge, D. (2003). Male partner violence against Aboriginal women in Canada: An empirical analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 18 (1), 65-83.
- Corbeil, C. & Marchand I. (2007). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, Vol, 19, N° 1, pp. 40-67.
- Crenshaw Williams, K. (2000). *Background Paper for the CERD Expert Meeting on the Gender-Related Aspects of Race Discrimination*. Held November 21–14 in Zagreb, Croatia.
- Davis, K. (2008). Intersectionality as buzzword: A sociology of science perspective on what makes feminist theory successful. *Feminist Theory*, Vol. 9, No. 1, pp. 67-85.
- Downe. P. (2008) La violence exercée contre les filles autochtones : Le problème, sa face cachée, les sources d'espoir et les interventions possibles dans S. Arcand, D., Damant, S. Gravel & E. Harper (eds), *Les violences faites aux femmes*, Montréal: Presses de l'Université du Québec.
- Ferrao, V (2010). *Paid Work*. Ottawa, ON : Statistique Canada.
- Dumont-Smith, C. & Sioui-Labelle, P. (1991) *National family violence survey phase I*, Ottawa: Indian and Inuit Nurses of Canada
- Jaccoud, M., Brassard, R. (2003) La marginalisation des femmes autochtones à Montréal/The Marginalization of Aboriginal Women in Montreal. Dans D. Newhouse et E. Peters (eds) *Gens ici, les Autochtones à Montréal* (p. 143-159), Ottawa : Direction interlocuteur fédéral auprès des Métis et des indiens non inscrits.
- Kingsley, C., & Mark, M. (2000). *Sacred Lives: Canadian Aboriginal children and youth speak our about sexual exploitation*. National Aboriginal Consultation Project, Vancouver, BC: Save the Children Canada.
- McEvoy, M. et Daniluk, J. (1995). Wounds to the soul: the experiences of Aboriginal women survivors of sexual abuse. *Canadian Psychology*, 36 (3), 221-235.
- Milligan S. & Bougie, E. (2009). *First Nations Women and Post-secondary Educations: Findings form the 2006 Aboriginal People's Survey*, Ottawa, ON: Statistique Canada.
- Monture-Agnes, P. (1995). *Thunder in my soul : a Mohawk woman speaks*. Halifax, NS: Fernwood Publishing.
- Native Women's Association of Canada. *Violence Against Aboriginal Women and Girls, An Issue Paper*, juin 2007.
- Ontario Native Women's Association (1989). *Breaking free: A proposal for change to Aboriginal family violence*. Thunder Bay, ON: Ontario
- Oxman-Martinez, J., Hanley, J., Lacroix, M. (2008) The voices of NGOs: Demand and supply for protection services for victims of Trafficking. dans S. Arcand, D. Damant, S. Gravel & E. Harper (eds), *Les violences faites aux femmes*, Montréal: Presses de l'Université du Québec.
- Oxman-Martinez, J. & Loiselle-Léonard, M. (2004). *Competing Conceptions of Conjugal Violence: Insights from an Intersectional Framework*. Montreal, Centre for Applied Family Studies, McGill University, Immigration & Metropolis.
- Santé Canada. (2001). *Santé des Premières Nations, des Inuits et des Autochtones: Indicateurs de la santé comparables des Premières Nations*. Ottawa, ON : Santé Canada.
- Statistique Canada (2001). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Ottawa, ON : Statistique Canada.
- Statistique Canada (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques* Ottawa, ON : Centre canadien de la statistique juridique.
- Statistique Canada (2008). *Peuples autochtones au Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement 2006*, Ottawa, ON : Statistique Canada.

Pour toutes questions ou commentaires, veuillez vous adresser à :

Madame Elizabeth Harper  
Téléphone : (514) 987-3000 (poste 5035)  
Télécopier : (514) 987-8795  
Courriel : [harper.elizabeth@uqam.ca](mailto:harper.elizabeth@uqam.ca)

Cette fiche de connaissances est rédigée par Elizabeth Harper, Emmanuelle Khoury et Bouchra Taïbi (juin 2010)

La réalisation de cette fiche synthèse a été possible grâce au soutien financier de Condition féminine Canada.